

Pouvoir d'emprunt—Loi

Il est indubitable que la longévité politique du premier ministre est un hommage direct à l'honnêteté et à l'intégrité dont il a fait preuve au cours des années. J'espère que c'est aussi un hommage aux hommes et aux femmes qu'il a attirés dans son parti, sous sa direction.

Des voix: Bravo!

M. Tobin: En toute honnêteté, monsieur l'Orateur, je ne peux pas comprendre pourquoi les députés de ce côté-là de la Chambre des communes adoptent systématiquement une attitude négative, à l'égard du bill C-30 et de tout ce que le gouvernement désire entreprendre pour servir la population, conformément au mandat qui lui a été confié. Une question que le député de Lincoln (M. Mackasey) a abordée à la Chambre il y a quelques jours nous fournit peut-être l'explication de cette attitude négative.

Je me souviens qu'au cours de la campagne électorale de février, j'ai profité d'une nuit glaciale pour bavarder avec mon grand-père, à Corner Brook. Comme nous parlions de mes chances de me faire élire et du parti qui allait former le prochain gouvernement, entre autres choses, mon grand-père m'a donné un conseil que je crois fort sage. Il m'a dit que si je perdais, je devais être fier malgré la défaite. Je devais être fier de mes efforts. Il m'a dit que si les gens avaient la bonté de me faire confiance et de m'élire, je devais accueillir la victoire avec humilité. Je pense que c'est là un sage conseil, monsieur l'Orateur: avoir la victoire modeste et accepter la défaite avec fierté et dignité.

Le peuple canadien s'est prononcé le 18 février et, si de ce côté-ci nous avons eu, je crois, la victoire modeste, par contre, les députés d'en face n'ont certainement pas accepté la défaite avec fierté et dignité. Malheureusement, ils ont donné libre cours à une amertume et à une agressivité qui ont, j'en suis sûr, déformé leur jugement et les ont empêchés de collaborer aux travaux de la Chambre des communes avec leur bonne volonté habituelle.

Du côté du gouvernement, nous reconnaissons la nécessité d'avoir une opposition saine et efficace à la Chambre des communes. Nous voudrions avoir une opposition saine, efficace et constructive. Mais, si tel n'est pas le cas, nous n'avons pas le temps de nous livrer à des petits jeux mesquins. C'est pourquoi j'ai voté pour la limitation du débat sur le bill C-30. Voilà pourquoi je suis en faveur du bill C-30; nous pouvons donc passer à l'étude d'autres affaires importantes.

● (1620)

Avant de céder la parole, je voudrais donner un dernier conseil aux députés d'en face. Le voici: c'est maintenant qu'ils doivent finir par accepter une fois pour toutes l'amère défaite qu'ils ont subie en février dernier.

M. Miller: Monsieur l'Orateur, je voudrais me réserver le droit de prendre la parole plus tard, après avoir étudié de plus près le discours du dernier intervenant qui a parlé de malhonnêteté et de couardise. Il s'agit des observations qu'il a faites sur mon parti concernant notre position au sujet du Québec. Je

voudrais me réserver le droit d'étudier de plus près le compte rendu textuel de cette déclaration.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): A l'ordre, s'il vous plaît. La Présidence respectera certainement la volonté du député et l'autorise à procéder à cet examen.

J'ajouterai qu'un député auquel nous demandons souvent conseil à cet égard, le député du Yukon (M. Nielsen), m'a fait part en privé du même problème. Si je me souviens bien, et je ne crois pas me tromper, il est anti-parlementaire et contraire au Règlement qu'un député accuse un de ses collègues de malhonnêteté. Toutefois, quand l'accusation vise tout un parti ou un groupe politique, le mot malhonnête est en fait jugé acceptable.

La Présidence ne tient pas à entrer dans les détails complexes de cette différence. Je vous la signale seulement pour assurer au député que la question présente un certain intérêt. J'avais déjà prévenu à ce même sujet l'intervenant qui l'a précédé. Au nom de la Présidence, je tiens à assurer au député qu'il ne perdra pas son privilège et que s'il souhaite demain soulever de nouveau la question, nous l'entendrons volontiers.

M. Charles Mayer (Portage-Marquette): Monsieur l'Orateur, il est de mon devoir, au nom de mes électeurs, de parler de ce projet de loi.

Si je me souviens bien de mes cours d'histoire, l'institution du Parlement a été créée pour nous permettre de rendre compte au peuple canadien, du moins aux citoyens qui nous ont élus en son nom. Nous devons leur rendre compte de l'impôt que perçoit le gouvernement. Il est du devoir de tout représentant élu de veiller à ce que ces impôts soient dépensés de la meilleure façon possible. Toutefois, le gouvernement du jour nous demande d'adopter un projet de loi l'autorisant à emprunter 12 milliards de dollars et, en même temps, il nous est très difficile de tirer de lui une quelconque réponse quant à l'usage qu'il compte faire de cette somme imposante. Par conséquent, je trouve plutôt étrange que le député qui m'a précédé prétende, d'une part, assumer ses responsabilités avec grand sérieux et, de l'autre, accorde très facilement son appui à un projet de loi qui, au fond, donne au gouvernement un blanc-seing l'autorisant à emprunter 12 milliards de dollars. En notre qualité de représentants élus, nous devons assumer nos responsabilités de façon sensée. J'assume les miennes avec beaucoup de sérieux et c'est pourquoi je m'estime obligé de parler de ce projet de loi.

Mon préopinant a dit que si son budget était très sobre, c'était à cause de la situation financière que le précédent gouvernement lui avait laissée. J'ignore d'où il vient et comment les choses se passent à Terre-Neuve, mais un budget de douze milliards de dollars est loin d'être quelque chose de très sobre pour les gros du Manitoba. En fait, ce montant doit bien équivaloir en gros à toutes les dépenses du Manitoba pendant une demi-douzaine d'années. Le député devrait faire preuve d'une extrême prudence lorsqu'il parle d'un budget très sobre et l'associe à un montant de cette envergure. C'est vraiment beaucoup d'argent, et s'il continue à parler ainsi d'un budget très sobre, ses commettants vont se rendre compte qu'il n'assume pas très sérieusement ses responsabilités à leur égard.